



## PROGRAMME

L'expatriation des Français à l'étranger est en croissance constante. Le plus souvent, les Français qui quittent le territoire national parent juridiquement au plus pressé : leur contrat de travail, leur installation, leur situation fiscale.

Certains songent également à anticiper les conséquences successorales de leur départ, en profitant des potentialités que leur offre le règlement européen du 4 juillet 2012 relatif aux successions internationales entré en vigueur le 17 août 2015 : faut-il prévoir un testament ou une donation-partage ? Quel avantage tiré de la *professio juris* ? Quid si l'Etat étranger d'établissement ignore la réserve héréditaire ? Comment anticiper un retour en France ? Comment sécuriser le règlement éventuel de leur succession ouverte à l'étranger ?

Autant de questions d'ordre civil et fiscal qu'il faut avoir à l'esprit aussi bien lorsque l'on quitte le territoire français que lorsque l'on envisage d'y retourner. Certains pays ont d'ailleurs les faveurs des Français à l'étranger, et deux d'entre eux se détachent : la Grande-Bretagne, avec 300.000 expatriés français et la Suisse avec 200.000 expatriés tricolores.

C'est la raison pour laquelle les parcours « droit du patrimoine professionnel » et « droit notarial » de l'Université Paris-Dauphine ont décidé conjointement de consacrer une fin d'après-midi à l'étude de cas pratiques, l'un franco-suisse, l'autre franco-anglais, qui permettront de faire état des questions juridiques que soulèvent l'expatriation sur le plan successoral.

18h00 ■ **Table ronde animée** par **Sophie Schiller**, Directrice du parcours 223 - Droit du patrimoine professionnel

**Avec :**

**Stéphane de Lassus**, Avocat associé, cabinet Charles Russell Speechlys

**Diane Le Grand de Belleroche**, Avocat au Barreau de Paris et Solicitor of the Senior Courts of England and Wales

**Richard Crone**, Notaire Honoraire Expert en droit international privé

**Louis Perreau-Saussine**, Professeur à l'Université Paris-Dauphine,  
Co-directeur du parcours 213 - Droit notarial

20h00 ■ Cocktail



■ Inscription auprès de [alexandre.dagiste@dauphine.fr](mailto:alexandre.dagiste@dauphine.fr) ■

